



**CAHIER DES CHARGES 2025**  
**Appel à candidature CFPPA de la Moselle**  
**Ateliers collectifs de prévention**  
**Habitat et santé**  
**Date limite de remise des projets : 15 septembre 2025**

- I – Contexte
- II – Objectifs
- III – Modalités d'intervention
- IV – Population cible
- V – Thématiques
- VI – Critères d'instruction du dossier
- VII – Démarrage des actions
- VIII – Financement
- IX – Echancier - Evaluation
- X – Composition du dossier
- XI – Dépôt des dossiers de candidature

## I – Contexte

L'association Label Vie souhaite déployer des actions collectives de prévention sur la thématique « Habitat et santé » financées dans le cadre de la Commission des financeurs de la Perte d'Autonomie de Moselle.

L'ANIL a proposé, dans son étude, une classification des profils d'habitat où résident les personnes âgées. La Moselle est un département qui concentre deux classes :

- Autour de Metz, une classe « grandes agglomérations françaises » caractérisée par une densité démographique élevée, une proportion plus faible de personnes de 75 ans et plus, une part importante de locataires, des personnes âgées installés depuis longtemps avec des revenus similaires à la population générale, et un potentiel de vieillissement lié à la présence de « jeunes seniors urbains ».

- Dans le reste du territoire une classe « Territoires périurbains ou industriels, en phase de vieillissement rapide / seniors peu mobiles » qui est définie par une proportion plus faible de personnes de plus de 75 ans, un vieillissement démographique moins avancé avec un fort potentiel de croissance, des personnes âgées moins aisés et majoritairement propriétaires occupants depuis plus de 20 ans, avec une mobilité limitée par des raisons économiques.



Les caisses de retraite et santé publique France vous aident à bien vivre votre retraite





## II – Objectifs généraux

- Préserver l'autonomie
- Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
- Renforcer le lien social
- Entretien le capital santé
- Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

## III – Modalités d'intervention

Cet appel à candidatures concerne les actions collectives en présentiel ou en distanciel et devront être réalisés avant le 30 septembre 2026

Pour le format en distanciel (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des intervention filmées et enregistrées...), l'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (Lien de connexion ou tutoriel)

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs, de forums, de théâtres/forums, de conférences...

- \*Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1).
  - \*Les conférences et théâtre/ forums ou autre, donne lieu à une évaluation finale.
  - \* Si besoin d'autres modalités d'évaluation peuvent être envisagées
- Les outils d'évaluation sont fournis par l'association LABEL VIE.

## IV – Population cible

Les personnes retraitées Mosellanes vivant à leur domicile et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales et/ ou isolées (GIR 5/6) .

## V – Thématique

Format de l'action	Contenu selon les formats	Nombre de séances <b>minimum</b>	Nombre d'ateliers minimum par territoire
Atelier	Cycle de 5 à 8 séances permettant d'aborder : - Les représentations liées à l'adaptation du logement et les besoins perçus des participants (séance 1) - Les gestes et postures du quotidien à domicile pour sécuriser les routines (séance 2)	5 pour les ateliers	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présentation, la démonstration et l'essai d'aides techniques simples (séance 3)</li> <li>- Les notions de logement sain, bien entretenu et les économies d'énergie (séance 4)</li> <li>- La qualité de l'air intérieur, les sources de pollution et les bonnes pratiques de ventilation (séance 5)</li> <li>- La prévention des risques domestiques (chutes, incendies, intoxications) et l'adaptabilité du logement (séance 6)</li> <li>- L'accompagnement dans les démarches d'aménagement (aides, professionnels, financement) (séance 7)</li> <li>- La sensibilisation aux effets de l'environnement extérieur sur la santé (pollution, bruit, nature) (séance 8)</li> </ul> <p>Une conférence introductive (séance 0) peut précéder le cycle. Approche participative, interactive, positive.</p>		
Conférences	<p>Conférences interactives animées par des professionnels du logement et de la santé, en présentiel ou distanciel. Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les retraités à l'importance de l'habitat sur la santé</li> <li>- Informer sur les bonnes pratiques et innovations</li> <li>- Présenter les aides disponibles et ressources locales.</li> </ul>	1	

	Peuvent précéder les ateliers ou fonctionner indépendamment.		
Forums / Théâtres-forums	Rencontres regroupant retraités, professionnels, institutions et intervenants autour de saynètes ou de discussions structurées. Objectifs : - Identifier les difficultés rencontrées par les retraités - Favoriser le partage d'expériences et la co-construction de solutions concrètes - Créer des liens entre acteurs et usagers. Le contenu des saynètes doit être fourni dans le projet.	1	

**\*Le référentiel dans lequel est précisé le contenu et les attendus des actions figure en annexe de ce cahier des charges**

## VI – Critères d’instruction des dossiers

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Seront étudiés,

- Les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l’animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).
- Les dossiers portant une attention sur les ancrages territoriaux, : partenariats locaux identifiés permettant de mobiliser le public cible : Maison France Service, CLS, CPTS, CCAS, .....
- L’atteinte des publics et les leviers de mobilisation seront à justifier dans le dépôt du dossier.



Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.

Dans le cadre d'une demande de subvention 2025 :

- Pour les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention en 2024 et dont les ateliers sont terminés, une évaluation finale sera à fournir.

### VII- Démarrage des actions :

L'action doit obligatoirement être mise en place avant le 30 septembre 2026 et une évaluation transmise au 30 décembre 2026. (un minimum **de 8 participants** à l'intégralité de l'action, ayant une adresse mail pour le format en distanciel, par atelier est requis). Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, l'atelier ne pourra pas démarrer.

### Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge, la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior et des relais locaux. Il valorise l'association Label Vie et la CFPPA, dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label Vie et de celui de la conférence des Financeurs).

L'Association LABEL VIE est systématiquement informée :

- Un mois à l'avance, par le biais de la fiche de liaison, des dates et des lieux de l'action. Cette programmation est indispensable, elle permet une valorisation des ateliers sur le portail du bien vieillir.

La sectorisation et la programmation indiquées devront être respectées et tout changement devra être validé par Label Vie.

Les résultats de l'évaluation initiale (nombre de bénéficiaires) sont à transmettre dès la fin de la première séance

- par mail : [contact@labelviecal.fr](mailto:contact@labelviecal.fr)

Le logo de l'association LABEL VIE et du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE avec la mention CFPPA DE MOSELLE figurent sur tous documents de communication de l'action. Un exemplaire de support de communication doit être transmis à l'association LABEL VIE par atelier.

Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.



Les caisses de retraite et santé publique France vous aident à bien vivre votre retraite





## VIII – Financement

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et l'association LABEL VIE.

Cette subvention finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.

Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés.

Les décisions prises par l'association LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

## IX – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **En amont de l'action**

Transmettre la fiche de liaison un mois avant le démarrage

- **Pour les ateliers :**

- ✓ **A l'issue de la 1ère séance**

Informez LABEL VIE du nombre de participants par l'envoi de :

- La fiche de présence à l'atelier, elle comporte :

\* Un numéro que le participant conservera durant toute la durée de l'atelier et qui figurera sur les questionnaires T0/T1

\* Nom/prénom

\* Adresse de la personne

\* Son âge

\* Son régime d'appartenance à une caisse de retraite.

Tous ces renseignements doivent figurer sur la liste de présence, ils permettront à la coordinatrice de saisir dans l'outil d'évaluation (web report) les T0/T1.

- Envoyer le questionnaire T0

**Sans ces éléments la saisie des questionnaires sera effectuée par l'opérateur**

- ✓ **A la fin de l'atelier**
  - Compléter le questionnaire final T1
- **Pour les conférences , théâtre forum et autres modalités d'intervention :**
  - ✓ **A l'issue de l'action**
    - Informer LABEL VIE du nombre de participants par l'envoi de :
      - La fiche de présence
      - Du questionnaire d'évaluation
  - **A l'issue du projet:**
    - Envoyer le formulaire d'évaluation finale du projet global ( fourni par Label Vie) avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie avant le 30 Novembre 2026

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à [hausser.celine@labelviecal.fr](mailto:hausser.celine@labelviecal.fr) ou [contact@labelviecal.fr](mailto:contact@labelviecal.fr)

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale du projet financé (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le 30 Novembre 2026 Tous les documents sont envoyés par mail ([contact@labelviecal.fr](mailto:contact@labelviecal.fr)) et sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de l'association LABEL VIE le cas échéant.

## X – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à l'association LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)



- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2024,

Tout changement intervenu (Présidence, RIB, statuts...) doit être impérativement signalé

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

Si l'organisme est public :

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

## XI – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel au plus tard le 15 septembre 2025 à :

[contact@labelviecal.fr](mailto:contact@labelviecal.fr)

**Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par Label Vie. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec Label Vie.**

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Association Label Vie (MSA Lorraine)  
15 avenue Paul Doumer  
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy



Les caisses de retraite et santé publique France vous aident à bien vivre votre retraite

